DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
11 septembre 2020

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28

OBJET :
02. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HARMONIE MUNICIPALE. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE DROIT.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 01/10/2020
ID : 059-215904064-20200918-280920200002-AK-DE

L'an deux mil-vingt, le dix-huit SEPTEMBRE à dix-h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – FLAMENT Laetitia Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. COUSYN Sébastien – M. DELFLY Jean-Louis **donnant procurations respectives à** Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme CAPPELLE Christiane – M. BAUDRY José.

ABSENTE : Mme BOUVET Margaret.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Harmonie Municipale de Merville est devenue depuis le 30 mai 2008 une association régie par la loi 1901.

Il lui signale que cette association a pour but de promouvoir, développer et enseigner l'art musical par la formation et la pratique instrumentale lors de manifestations publiques.

Cette association est dirigée par un Conseil d'Administration composé comme suit :
- ⇒ De membres de droit (représentants de la Municipalité)
- ⇒ De représentants musiciens actifs
- ⇒ De membres qualifiés

La Commune faisant partie des membres de droit, il invite l'assemblée à procéder à la désignation de ses représentants, au nombre de 2, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale de Merville, suite au renouvellement de l'assemblée.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Ce même article stipule que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives contraires ».

Sur proposition du Maire, il est procédé à un vote à main levée.

Le conseil municipal invité, **à l'unanimité**, désigne comme représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale de Merville :
- Monsieur Joël DUYCK
- Madame Sandra PLÉ – BOULENGUER

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Joël DUYCK

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le